

disant qu'il ne voit pas d'autre moyen de résoudre la question. Bien plus le Pape admet immédiatement qu'il peut y avoir des raisons particulières de déroger à ce principe, en discutant certains dommages.

* * *

Qu'on lise avec la même attention chacun des passages particuliers de l'appel du Souverain Pontife et l'on verra tomber les objections et les préjugés qui se sont élevés contre lui. A mesure qu'on l'étudiera, on y verra plus clairement, non seulement la charité et la compassion du Père de la chrétienté — de la chrétienté à restaurer, — pour les maux des peuples et de l'humanité, mais aussi la préoccupation de rendre possible le rétablissement de la paix juste et durable d'après les lois toujours primordiales de la justice et de l'équité. Et l'on sentira alors grandir dans son esprit et dans son cœur pour l'intervention du Pape la reconnaissance, l'admiration, l'espérance.

J.-A. D'A.

CHRONIQUE DIOCÉSAIN

Vêture et profession religieuse. — Jeudi, 15 août, au couvent de Jésus-Marie, à Sillery, Sa Grandeur Mgr P.-E. Roy a présidé une cérémonie de vêture et de profession religieuse. La messe a été dite par le R. P. Gauvreau, O.P., et c'est le R. P. Lemay, S.J., qui a prononcé le sermon.

Ont pris le saint habit :

Antoinette Blais, en religion Sœur Marie Sainte-Julienne de Falconieri ; Cécile Tardif, en religion Sœur Marie Sainte-Ursule ; Fabiola Boucher, en religion Sœur Marie Clément-Marie ; Zoële Nadeau, en religion Sœur Marie Sainte-Emma ; Marie-Anne Bérubé, en religion Sœur Sainte-Adrienne ; Antoinette Dionne, en religion Sœur Sainte-Aimée ; Marie-Laure Beaulieu, en religion Sœur Saint-Gustave ; Marie-Louise Brault, en religion Sœur Saint-Léandre.

Ont prononcé leurs vœux temporaires :

Léona Lapointe, en religion Sœur Saint-Fulgence ; Rosanna Rioux, en religion Sœur Saint-Louis de France ; Emma Catellier, en religion Sœur Sainte-Françoise Romaine ; Blanche-Yvonne